

CONFORME  
Décret  
Contrat Responsable



Complémentaire Santé  
**SPVIE SANTÉ PARTICULIERS**

1<sup>er</sup> Septembre 2015

“L’ASSURANCE D’AVANCER ENSEMBLE”





# SPVIE SANTÉ Particuliers

Ces prestations incluent les remboursements de la Sécurité Sociale.

## Optique

Plafond optique : 1 équipement optique tous les 2 ans (équipement : monture+2 verres). Cette limite ne concerne pas les enfants de -18 ans ni les changements de vue. Cette période de 2 ans s'apprécie par année civile.

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
<b>ADULTE (18 ans et +)</b>							
Verre simple	15€/verre	25€/verre	40€/verre	55€/verre	85€/verre	115€/verre	145€/verre
Verre complexe	90€/verre	120€/verre	140€/verre	160€/verre	200€/verre	240€/verre	280€/verre
Verre très complexe	90€/verre	125€/verre	150€/verre	175€/verre	225€/verre	275€/verre	325€/verre
Monture	20€	100€	110€	120€	140€	150€	150€
<b>ENFANT (- 18 ans)</b>							
Verre simple	15€/verre	25€/verre	35€/verre	45€/verre	65€/verre	85€/verre	105€/verre
Verre complexe	90€/verre	100€/verre	110€/verre	120€/verre	140€/verre	160€/verre	180€/verre
Verre très complexe	90€/verre	100€/verre	110€/verre	120€/verre	140€/verre	160€/verre	180€/verre
Monture	20€	60€	70€	80€	100€	120€	140€
Lentilles remboursées / année civile / bénéf.	100% BR	100% BR +20€	100% BR +40€	100% BR +60€	100% BR +100€	100% BR +140€	100% BR +180€
Lentilles non-remboursées / année civile / bénéf.	0€	100€	130€	170€	250€	330€	410€
Traitements chirurgicaux des troubles visuels <sup>(9)</sup>	-	200€	250€	350€	450€	550€	630€

## Maternité

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
Prime de naissance/adoption <sup>(10)</sup>	-	250€	250€	300€	350€	400€	500€
Prime en cas de naissance gémellaire <sup>(10)</sup>	-	500€	500€	600€	700€	800€	1000€
Fécondation in-vitro (forfait/année civile/bénéficiaire)	-	200€	200€	200€	200€	200€	200€

## Prothèses (autres que dentaire)

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
Orthopédie et Appareillage	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR	400% BR	500% BR
Appareillage auditif (forfait par appareil) <sup>(11)</sup>	100% BR	100% BR +100€	100% BR +150€	100% BR +200€	100% BR +300€	100% BR +400€	100% BR +500€

## Frais de transport

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
Frais de transport	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

## Cure thermale

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
Cure thermale prise en charge par la SS (joindre facture des Thermes et décompte de la SS)	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR

## Prévention & bien être

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
Acupuncteur, homéopathe, chiropracteur, ostéopathe <sup>(12)</sup>	-	25€	25€	30€	40€	50€	50€
Psychologue <sup>(12)</sup>	-	30€	32,5€	35€	40€	45€	50€
Psychomotricien <sup>(13)</sup> (forfait par séance)	-	25€	28€	30€	35€	40€	45€
Pédicure, Podologie <sup>(14)</sup> (forfait par séance)	-	20€	23€	25€	30€	35€	40€
Détartrage annuel	-	20€	22,5€	25€	30€	35€	40€
Dépistage hépatite B	-	25€	27,5€	30€	35€	40€	45€
Sevrage tabagique <sup>(15)</sup>	-	30€	32,5€	35€	40€	45€	50€
Pharmacie non-prise en charge	-	20€	22,5€	25€	30€	35€	40€
Vaccins non pris en charge par la SS <sup>(16)</sup>	-	25€	27,5€	30€	35€	40€	45€
Pilule et patch contraceptif non pris en charge par la SS <sup>(17)</sup>	-	25€	27,5€	30€	35€	40€	45€
Examen de dépistage de l'ostéoporose <sup>(18)</sup>	-	30€	35€	40€	50€	60€	70€
Prise en charge du certificat médical (enfants)	-	5,9€	5,9€	5,9€	5,9€	5,9€	5,9€
Diététicien pour les -12 ans (limité à 2/an/bénéficiaire)	-	25€	27,5€	30€	35€	40€	45€
Vaccins et traitements non remboursés <sup>(19)</sup> (prescription médicale obligatoire - 1 tous les 2 ans -	-	30€	35€	40€	50€	60€	70€

## Service

	Niveau First	Niveau 100	Niveau 150	Niveau 200	Niveau 300	Niveau 400	Niveau 500
Assistance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

\*CAS : Contrat d'Accès aux Soins \*\*sauf Pharmacie remboursée par la SS à 15% ou à 30% - (TFR : Tarif Forfaitaire de Responsabilité = Tarifs médicaments génériques) (1) nuitées & repas (joindre justificatifs) (2) limité à 60 jours/an (2bis) limité à 45 jours (3) limité à 30 jours/an (4) généraliste, spécialiste, radiologue, échographe, actes techniques médicaux et actes de spécialités (5) par semestre - BRR : Base de Remboursement Reconstituée (6) racine et pilier (forfait par implant limité à 3/an/bénéficiaire) (7) Curetage/surfaçage, Greffe gingivale, Lambeau (forfait par traitement) (8) non pris en charge par la SS -- Forfait par année civile et par bénéficiaire. (9) myopie, hypermétropie, astigmatie et presbytie (forfait/année civile/bénéf. / par les 2 yeux) (10) Le nouveau né ou l'enfant adopté doit être affilié lors de la demande de cette allocation : extrait d'acte de naissance ou certificat d'adoption indispensables (11) 1 forfait tous les 2 ans (12) forfait/séance, limité à 3/an/bénéf. (13) 6/an/bénéf. (14) 2/an/bénéf. (15) forfait/an/bénéficiaire (16) autres que listés, Prescription médicale obligatoire (17) Forfait par an/par bénéficiaire (18) entre 45 et 59 ans (19) Destiné aux grands voyageurs : Fièvre jaune, choléra, paludisme.

# Les lois ont changé : Ce Qu'il Faut Retenir

## Notre Contrat Santé est maintenant « Responsable » :

### Qu'est-ce que cela va changer ?

#### Il prend en charge :

- LES SOINS : au minimum LE TICKET MODÉRATEUR (dépenses restant à la charge du patient après le remboursement de la Sécurité Sociale) pour l'ensemble des soins sauf pour les cures thermales, les médicaments remboursés à 15% et 30% par la SS et les préparations homéopathiques.
- HOSPITALISATION : le FORFAIT JOURNALIER à l'hôpital sans limite de durée.
- OPTIQUE : Au minimum LE TICKET MODÉRATEUR pour les frais d'optique (ou un forfait minimum de 50€ pour une paire de lunettes à verres simples et 200€ pour une paire de lunettes à verres complexes)
- CONSULTATIONS : les dépassements d'honoraires des médecins signataires du CAS sans limitation et plafonne le remboursement des dépassements d'honoraires des médecins non signataires du CAS lorsque la garantie prévoit le remboursement des dépassements d'honoraires.

#### Il ne rembourse pas :

- La participation forfaitaire de 1€ et les franchises médicales à charge de l'assuré.
- Les dépassements et les majorations liés au non-respect du parcours de soins coordonnés (qui prévoit notamment la visite à son médecin traitant avant de rencontrer un spécialiste).

## Qu'est-ce que Le Contrat d'Accès aux soins (CAS) ?

### Les médecins signataires de ce contrat s'engagent à :

- **Ne pas augmenter leurs tarifs** pendant 3 ans,
- **Limitier le dépassement** moyen de **leurs honoraires**.



Choisir de consulter un médecin signataire du CAS,

### Pour vous c'est :

- **LA GARANTIE D'ÊTRE MIEUX REMBOURSÉ**, et donc de :
- **RÉDUIRE** votre «reste à charge».



## Comment savoir si votre médecin a adhéré au CAS ?

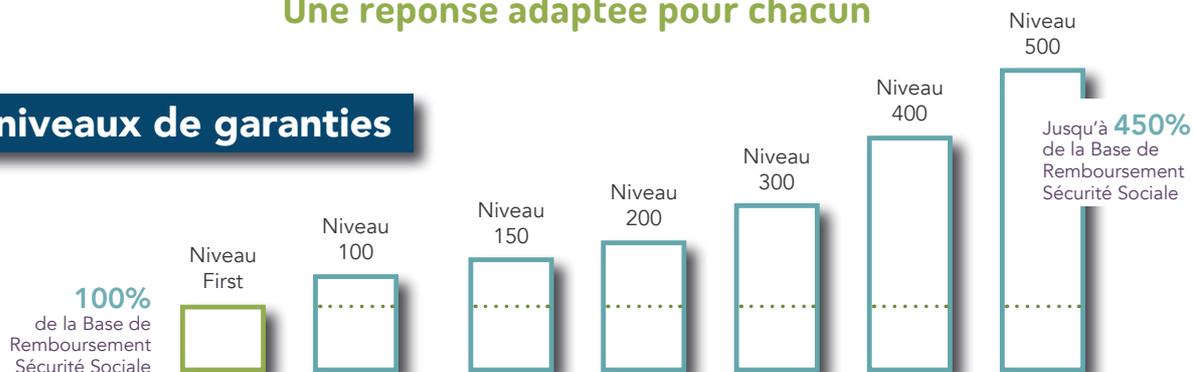
- Retrouvez cette information chez votre praticien.
- CONSULTEZ LE SITE WEB DE L'ASSURANCE MALADIE : [www.ameli-direct.ameli.fr](http://www.ameli-direct.ameli.fr) et vérifiez la mention «tarifs avec dépassements maîtrisés».

Le nouveau contrat SPVIE SANTE PARTICULIERS vous propose :

## Une offre Responsable, pour tous

Une réponse adaptée pour chacun

### 7 niveaux de garanties



### Les +

## ENFANTS

La **GRATUITÉ** des **COTISATIONS** pour le 3<sup>ème</sup> enfant et les suivants.

#### Des **GARANTIES COMPLETES** :

- Orthodontie
- Diététicien (pour les -12 ans)
- Optique (sans plafond)
- Prise en charge du certificat médical
- Hospitalisation : Frais d'accompagnement (pr les Enf. -12 ans)

#### Des garanties **PRÉVENTION & BIEN ETRE** étendue :

- Pilule et patch contraceptif
- Fécondation in-vitro
- Sevrage tabagique
- Ostéopathe
- Homéopathe
- Acupuncteur
- Chiropracteur
- Psychologue
- Hospitalisation : chambre particulière
- Examen de dépistage de l'ostéoporose

## FEMMES

#### Une **DOUBLE** garantie **MATERNITÉ** :

Prime de naissance + Prise en charge hospitalisation, soins de suite & rééducation

## ETUDIANTS

Une **COMPLEMENTAIRE SANTE** accessible à partir 28,70€/mois

#### Un **LARGE PANEL** de garanties :

- Orthodontie non-prise en charge / SS
- Dépistage Hépatite B
- Vaccins & traitement non-remboursés (pr grands voyageurs)
- Sevrage tabagique
- Psychologue

## SENIORS

#### Une garantie **PRÉVENTION & BIEN ETRE** élargie :

- Ostéopathe
- Chiropracteur
- Cure thermale
- Homéopathe
- Pédicure, Podologue
- Acupuncteur

Une couverture attractive sur l'**APPAREILLAGE AUDITIF** et les **IMPLANTS DENTAIRE**

\*Pour un étudiant de 26 ans hors PACA et IDF niveau First, inclus l'accès à la plateforme UMANLIFE

# Comprendre mes remboursements



## Calcul du remboursement d'une consultation chez un spécialiste à 40€ :

Pour un médecin spécialiste de secteur 2 (conventionné mais à honoraires libres)

### Chez un médecin CAS :

#### Remboursement Sécurité Sociale seule :

$$70\%BR^* = 70\% \times 25\text{€} = 17,50\text{€} - 1\text{€}^{**} = 16,50\text{€}$$

\*Base de Remboursement SS chez un Médecin CAS : 25€

### Chez un médecin non CAS :

#### Remboursement Sécurité Sociale seule :

$$70\%BR^* = 70\% \times 23\text{€} = 16,10\text{€} - 1\text{€}^{**} = 15,10\text{€}$$

\*Base de Remboursement SS chez un Médecin non CAS : 23€

### Remboursement SPVIE socle :

ici : NIVEAU 100 (choisi par l'entreprise, Sécurité Sociale inclus) :

$$145\%BR^* = 145\% \times 25\text{€} = 36,25\text{€}$$

Remboursement limité aux frais réels engagés

### Il me reste : 3,75€ à charge

+ 1€ de part. forfaitaire à payer

#### REPARTITION REMBOURSEMENT :

SS

SPVIE



← NIVEAU 100 : 145%BR →  
Médecin CAS

### Remboursement SPVIE socle :

ici : NIVEAU 100 (choisi par l'entreprise, SS inclus) :

$$125\%BR^* = 125\% \times 23\text{€} = 28,75\text{€}$$

### Il me reste : 11,25€ à charge

+ 1€ de part. forfaitaire à payer

#### REPARTITION REMBOURSEMENT :

SS

SPVIE



← NIVEAU 100 : 125%BR →  
Médecin non CAS

\*\* Participation forfaitaire pour la préservation de notre système de santé

# Exemples de remboursements

## J'ai besoin d'une couronne



prix : 500€

Sécurité Sociale inclus

Niveau	BR	Remboursement	Reste à charge
Niveau FIRST	125% BR	134€	366€
Niveau 100	170% BR	183€	317€
Niveau 150	220% BR	237€	264€
Niveau 200	270% BR	290€	210€
Niveau 300	370% BR	398€	102€
Niveau 400	470% BR	500€	0€
Niveau 500	500% BR	500€	0€

BR : couronne : 107,50 €

## J'ai besoin d'une paire de lunettes



prix : 400€

Sécurité Sociale inclus

Niveau	BR	Remboursement	Reste à charge
Niveau FIRST	50%	50€	350€
Niveau 100	150%	150€	250€
Niveau 150	190%	190€	210€
Niveau 200	230%	230€	170€
Niveau 300	310%	310€	90€
Niveau 400	380%	380€	20€
Niveau 500	400%	400€	0€

BR : verre simple : 4,12 €  
BR : monture : 2,84 €

## Je vais chez mon généraliste



prix : 50€

Sécurité Sociale inclus

Niveau	BR	Remboursement	Reste à charge
Niveau FIRST	100% BR	22€	28€
Niveau 100	145% BR	32€	18€
Niveau 150	170% BR	38€	12€
Niveau 200	195% BR	43€	7€
Niveau 300	250% BR	49€	1€
Niveau 400	350% BR	49€	1€
Niveau 500	450% BR	49€	1€

BR : consultation CAS : 23€

OPTIQUE : pour les adultes : garantie limitée à un équipement remboursé tous les 2 ans.

# Bénéficiez de Services

## pour un accompagnement quotidien



**1**

**Prise en charge immédiate des dépenses :**  
sans délai de carence, ni questionnaire de santé

« Je suis assurée dès la signature de mon contrat »



**2**

**Suivi des remboursements en temps réel**  
dans votre Espace Assuré Web Sécurisé

« Je suis pas à pas chaque étape de mes remboursements »



**3**

**Tiers Payant inclus :**  
Plus besoin de faire l'avance des frais en temps réel

« J'ai moins de frais à avancer »



**...Egalement accessible via une Application mobile :**  
sur iPhone et Android



**4**

**Une prestation de soutien en cas d'évènements imprévus\* :**  
Aide à domicile, aide familiale, école à domicile, etc...

« Lors d'imprévus, je bénéficie d'un service d'accompagnement »

\*Hospitalisation imprévue comportant au moins une nuit sur place, Accident de la personne (événement soudain et fortuit atteignant le bénéficiaire, Immobilisation à domicile supérieure à 24h prescrite par un médecin, consécutive à un accident ou à une maladie., maladie présentant un caractère soudain et imprévisible